



Municipalité de Sainte-Élisabeth
2195, rue Principale
Sainte-Élisabeth (Québec) J0K 2J0
Tél : 450 759-2875
Courriel : reception@ste-elisabeth.qc.ca

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

Programme de soutien financier aux
activités de loisirs et de sports

ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE

Activité *être déposé dans l'année courante – date butoir de la demande : 31 décembre	
Citoyen plus de 26 semaines	
Activités récurrentes (plus de 4 répétitions)	
N'est PAS une activité inadmissible (voir verso)	
Montant taxes incluses	
Montant exclu (vêtement, dons, accessoires, adhésion, affiliation, etc.)	
TOTAL DU REMBOURSEMENT ADMISSIBLE	

GROUPE D'ÂGE	AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE / année	% DE REMBOURSEMENT
0 à 17 ans	350\$	100% première portion de 200\$ 50% au-dessus de 200\$
50 ans et plus	350\$	100% première portion de 200\$ 50% au-dessus de 200\$

*Jusqu'à épuisement des fonds

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Nom :	
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

INFORMATIONS SUR LE BÉNÉFICIAIRE DE L'INSCRIPTION

Nom :	
Date de naissance :	
Première demande de l'année :	☐ oui ☐ non

DOCUMENTS À JOINDRE AVEC LA DEMANDE

☐ Reçu d'inscription avec preuve de paiement	☐ Preuve de résidence
☐ Spécimen de chèque (pour dépôt direct)	☐ Preuve d'identité

SIGNATURE DE LA DEMANDE

Signature :	Date :
-------------	--------

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

RÉCEPTION	Date de dépôt de la demande	
	Reçu par	
	Montant calculé	
COMPTABILITÉ	Solde restant	
	G/L	
	Paiement traité par	
	Date	
	Montant payé	☐ Avis au citoyen fait

MODALITÉS PARTICULIÈRES

Ne sont pas admissibles :

- Les frais d'adhésion supplémentaire pour avoir accès au cours, le cas échéant
- Les frais de déplacement et de repas
- La portion des taxes qui sera remboursée par le gouvernement
- Vêtements ou accessoires requis pour l'activité

Activités de loisirs non admissibles :

- Les frais de sport étude ou sport excellence
- Dont l'occurrence n'est pas prévue d'avance (spontané)
- Activités soutenues financièrement ou autrement par la municipalité, notamment sans se limiter
 - Comité des loisirs Ste-Élisabeth inc.
 - FADOQ Sainte-Élisabeth
 - Trésors d'Élisabeth
 - Club de pétanque de Sainte-Élisabeth
 - Société des amis du patrimoine de Sainte-Élisabeth
 - École Émmélie-Caron
 - Activités se déroulant dans un local offert gracieusement ou à tarif préférentiel par la municipalité.
- Favorisant la désobéissance civile
- Qui ne sont pas de nature publique connue et diffusée largement
- Qui sont restreintes à un groupe d'individus (par exemple, sur invitation seulement)
- Qui manipule des armes à feu ou des répliques d'armes à feu
- Qui comporte principalement l'utilisation de moteur (motoneige, VTT, motocross, etc.)
- Qui implique la consommation d'alcool, de drogue ou autre substance modifiant le comportement
- Activité qui est habituellement gratuite ou à contribution volontaire

N.B. (1) Les taxes dues et exigibles depuis plus de douze mois, reliés à l'immeuble dont la personne faisant la demande est propriétaire, doivent être acquittées au moment de la demande de contribution. Si elles ne sont pas acquittées, elles devront l'être, afin de pouvoir bénéficier de la contribution financière.

(2) Toute demande de remboursement doit être déposée au plus tard le 31 décembre de l'année où l'activité a eu lieu.